

COLLECTIVITE: MAIRIE D'ISLES-LES-MELDEUSES

DEPARTEMENT : SEINE-ET-MARNE

AGÉDI
Départ Sous préfecture de MEAUX
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 11/10/2024
077-217702315-20241011-AR_2024_059-AR

ARRÊTÉ

AR_2024_059

Arrêté de prolongation d'enquête publique sur le projet de révision du PLU d'Isles-les-Meldeuses

Le maire,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2122-18 ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-3 à L. 123-18 et R. 123-2 à R. 123-27 ;

Vu le code de l'urbanisme, notamment son article L. 153-19 ;

Vu la délibération du conseil municipal n° 2014-34 du 10 juin 2014 prescrivant l'élaboration d'un plan local d'urbanisme, définissant les objectifs poursuivis et fixant les modalités de la concertation ;

Vu le débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable ayant eu lieu au sein du conseil municipal, le 13 janvier 2022 ;

Vu la délibération du conseil municipal n°2023-037, du 9 novembre 2023 arrêtant le projet de plan local d'urbanisme ;

Vu les pièces du dossier soumis à l'enquête publique ;

Vu la décision de la présidente du tribunal administratif de Melun, en date du 06 juin /2024 désignant Madame Delafosse comme commissaire enquêteur.

Vu l'arrêté du 09 juillet 2024 prescrivant la mise en œuvre de l'enquête publique sur le projet de révision du PLU et fixant les modalités d'organisation de cette enquête

Vu les pièces du dossier soumis à l'enquête publique,

Vu la demande en date du 11 octobre 2024 de Mme Delafosse commissaire enquêteur de prolonger l'enquête publique afin de laisser plus de temps aux administrés de prendre connaissance du dossier suite à un oubli de pièces sur le site internet de la mairie,

Vu les dispositions de l'article L.123-9 du Code de l'Environnement relatives à la prolongation de l'enquête publique

Arrête

Article premier

L'enquête publique fixée initialement du 7 septembre 2024 au vendredi 11 octobre 2024 inclus est prolongée de 15 jours soit jusqu'au samedi 26 octobre 2024 à 12h.

Au terme de cette enquête publique, le projet de révision du PLU, éventuellement modifié pour la prise en compte des avis des Personnes Publiques Associées et Consultées et des conclusions de l'enquête publique, est destiné à être approuvé par le Conseil Municipal.

Article 2

Outre les dates et heures de permanences prévues dans l'arrêté municipal du 9 juillet 2024, Mme Delafosse commissaire enquêteur tiendra une permanence supplémentaire en mairie d'Isles-les-Meldeuses le samedi 26 octobre 2024 de 9 h à 12 h.

Article 3

Le dossier d'enquête publique (dossier papier et enquête publique dématérialisée) sera également accessible en mairie et sur le site internet. Le dossier sera consultable sur le site internet de la mairie d'Isles-les-Meldeuses : <https://mairie-isles-les-meldeuses.fr> suite à son oubli pendant les premiers jours d'enquête publique.

Article 4

Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête, à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le Commissaire-Enquêteur, sont tenus à disposition du public en mairie d'Isles-les-Meldeuses aux jours et heures habituels d'ouverture (les lundis, mercredis, vendredis de 9:00 heures à 12:00 heures) pendant toute la durée de prolongation de l'enquête publique.

Article 5

Les informations et pièces relatives à l'enquête publique resteront disponibles sur le site internet de la commune <https://mairie-isles-les-meldeuses.fr> pendant toute la durée de prolongation de l'enquête publique.

Article 6

Pendant toute la durée de prolongation de l'enquête publique, chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre déposé en mairie à cet effet ou par voie électronique à l'adresse suivante : enquete-publique-isles-les-meldeuses@laposte.net et à l'attention du commissaire enquêteur

Article 7

Pendant toute la durée de prolongation de l'enquête publique le public pourra également adresser ses observations écrites au Commissaire-Enquêteur à l'adresse suivante :

Mme Monique Delafosse, commissaire enquêteur / Enquête publique révision du PLU

Mairie d'Isles-les-Meldeuses

5 Rue de la Gare,

77440 Isles-les-Meldeuses

Article 8

Afin que chacun puisse en avoir connaissance, les observations portées au registre d'enquête publique ou transmises par voie postale seront intégrés dans le registre d'enquête publique de la commune pendant toute la durée de prolongation de l'enquête publique.

Article 9

Les informations relatives à ces documents peuvent être demandées auprès du service urbanisme de la Commune d'Isles-les-Meldeuses pendant toute la durée de prolongation de l'enquête publique.

Article 10

Le public sera informé de la prolongation de l'enquête publique au travers des modalités suivantes :

- Avis dans la presse au titre des annonces légales
- Affichage en mairie et sur tous les lieux d'affichage de l'avis initial d'enquête publique d'un nouvel avis de prolongation de l'enquête publique
- Information sur le site internet de la commune

- Panneau Pocket

Article 11

Le présent arrêté sera notifié au préfet et affiché pendant un mois en mairie.

Le Maire, Frédéric MAAS



Le 11/10/2024

Pour extrait certifié conforme